34e ANNEE N° 2686 PARAIT LE SAMEDI 13 OCTOBRE 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN— Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,50

Commerciales (la ligne).....0.60

Réclames (la ligne).....0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre

L'Achèvement du Canal de Ventavon

Les travaux vont être mis en adjudication

La Décision Ministérielle

M. Honnorat, sénateur, Président du Conseil général des Basses-Alpes, vient de recevoir la lettre suivante du Ministre de l'Agriculture :

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu me communiquer le texte d'une motion approuvée par les Conseils généraux des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes, par laquelle les deux assemblées précitées se sont engagées à combler, par le produit des budgets départementaux et jusqu'à concurrence totale de 600.000 francs le déficit que peut éventuellement entraîner l'exécution du canal de Ventavon dans les conditions prévues par la loi du 26 août 1919.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, prenant acte des résolutions des Conseils généraux intéressés, j'ai décidé de poursuivre en toute diligence l'achèvement du canal de Ventavon. J'invite en conséquence M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique des Hautes-Alpes à me fournir dans le plus bref délai possible ses propositions en vue de la reprise des travaux.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. »

Le Ministre de l'Agriculture,
signé : Henry CHERON.

La vieille question de l'achèvement du Canal de Ventavon sort donc du domaine des hypothèses et devient une réalité.

Félicitons en sincèrement M. Honnorat, sénateur, MM. Anglès et Reynaud, députés, nos conseillers généraux et tous ceux qui, malgré le pessimisme d'un grand nombre de nos concitoyens, se sont attelés à cette œuvre d'intérêt général et ont eu à cœur de la mener à bonne fin.

UNE LETTRE

Nous recevons une longue lettre de M. Reymond, Conseiller général

M. Reymond nous déclare qu'il n'est pas l'adversaire du canal de Ventavon. Nous lui donnons acte de sa rectification, en lui faisant remarquer que nous avions simplement déclaré qu'il était de ceux qui ont proposé l'ajournement de la décision jusqu'en novembre, et nous avons ajouté que c'était en réalité l'enterrement de l'affaire que demandait M. Reymond, puisque le Conseil général des Hautes-Alpes devait se réunir le 24 septembre et que si les Basses-Alpes n'avaient pas voté la subvention à cette date, le département voisin n'aurait certainement pas donné son adhésion, ce qui aurait fait tomber toute l'affaire.

Notons que M. Reymond, après l'échec de la demande d'ajournement, s'est rallié aux conclusions des rapports de MM. Fruchier et Paul Reynaud, quoiqu'ayant auparavant tout fait pour les faire repousser. L'adhésion tardive de M. Reymond au vote des 300.000 francs, dans le scrutin public où chacun a dû prendre ses responsabilités, démontre précisément que l'affaire était d'intérêt public puisque les adversaires de la proposition ont dû finalement s'y rallier.

Quant au texte même de la réponse de M. Reymond, nous sommes au regret de ne pouvoir l'insérer, afin de nous conformer à la loi. Elle met en effet des tiers en cause et contient à notre égard des insinuations aussi malveillantes qu'inexactes.

Echos de la Semaine

La dernière session du Conseil général a procuré au canal de Ventavon une véritable légion de nouveaux amis naturellement persuadés que leur façon d'aimer est la meilleure et la seule efficace.

L'un voudrait que l'uretère du canal soit aussi long que le département, l'autre que le canal soit exécuté aux frais de l'Etat, un autre que les dépenses supplémentaires soit couvertes par une surtaxe d'arrosage.

Toutes ces combinaisons ingénieuses viennent assurément d'un bon fond, mais elles ont le tort de se produire tardivement, de ne venir qu'après l'évocation de la question du canal par la majorité du Conseil général.

De même que le lièvre appartient au chasseur qui le lève, de même la reconnaissance publique, sans être exclusive, va d'abord aux défenseurs du canal de la première heure.

* * *

*M. Cachin, d'après l'*Humanité, *serait revenu de Moscou totalement absous de ses infidélités communistes.*

A ce sujet, il est curieux de noter les analogies qui existent entre les pratiques communistes et celles des catholiques ou des musulmans.

Ceux-ci vont chercher à Rome ou à la Mecque des indulgences ou des directions spirituelles tandis que ceux-là vont demander à Moscou des absoiutions ou des mots d'ordre.

Ce n'est donc pas sans raison que la sagesse populaire dit que les extrêmes se touchent.

* * *

Sous les murs du Collège, à l'heure où les classes s'emplissent du ronron des récitations, plus d'un oisif lettré est aux écoutes.

Les voix qui là-haut nazillardent les déclinaisons latines lui paraissent aussi mélodieuses que la flûte de Pan.

C'est qu'elles éveillent au fond de la mémoire rajeunie les riches souvenirs de l'éducation classique enfin tirée de l'oubli.

* * *

Conformément aux instructions moscovites, le parti communiste entreprend une tournée d'évangélisation à travers le pays réfractaire.

M. Renaud, député éloquent du Lot, est spécialement chargé de démontrer aux masses rurales l'infériorité de la propriété individuelle sur la propriété communiste.

Il a peut être assez de talent pour soutenir cette thèse mais il n'en aura pas assez pour faire croire au paysan qu'il vaut mieux être ouvrier que patron.

Chronique Locale

SISTERON

Permissions agricoles. — Répondant à des vœux au sujet des permissions agricoles, le ministre de la guerre vient de faire connaître que la durée des permissions à accorder au cours de leurs 18 mois de service aux militaires est fixée à 25 jours, que ce taux peut être porté à 35 jours si la manière de servir des intéressés donne satisfaction, mais qu'aucune dérogation n'a été prévue pour les agriculteurs. C'est évidemment très regrettable.

Convocation. — Les membres de la Commission de la Société de Secours mutuels hommes sont priés de se rendre à la mairie lundi soir à 8 h. 30. Communications diverses.

Contributions Indirectes.— M. Gaubert, vérificateur de 5e classe à Sisteron est élevé sur place à la 4e classe.

Gendarmerie. — M. Duret, lieutenant au 95e R. I. passe à Sisteron ; M. Landais, chef de brigade de 2e classe passe à Toulon.

M. Pinaud, lieutenant, passe en la même qualité à l'Arbresle (Rhône).

Casino-théâtre. — Demain à 8 h. 30 au Casino, la tournée Libert donnera sur notre scène lyrique la grande revue locale *C'est Nature !...* en 3 actes et un prologue, jouée plus de 400 fois au théâtre des Variétés à Marseille. Pour cette soirée la salle promet d'être comble aussi pour éviter tout ennui la Direction du Casino avise le public que dorénavant il ne sera plus réservé de places d'avance quels que soient le genre de spectacle. Aucune personne ne pourra garder sous aucun prétexte une ou plusieurs places avant la levée du rideau, néanmoins les personnes désireuses d'avoir une bonne place et sûre en paieront la location qui sera majorée de 0,50 c. et ces dernières resteront acquises de plein droit à qui les aura retenues.

Prix des places : location, parterre 5,50 ; non louée 5 fr. ; galeries, location 3.50 ; non louée 3 fr.

— o —

Cercle de la Fraternité. — Avis au sociétaire, renouvellement du gérant dimanche 21 octobre à 5 heures du soir.

P. T. T. — Adjudication le 15 novembre à Digne à 15 h. rue Prête à

© VILLE DE SISTERON

Partir, No 4 de l'entreprise du transport automobile des dépêches de Sisteron à St-Vincent-s-Jabron. Se renseigner à la Direction des postes à Digne, à Sisteron, Noyers et St-Vincent-s-Jabon.

Foire. — Après-demain lundi à Sisteron foire de la St-Domnin

ÉTAT-CIVIL

du 5 au 12 Octobre 1923

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre Flavien-Henri-Benonin Silve, papetier et Marie-Louise-Angèle Durvif, s. p. domiciliés à Sisteron.

Décès

Louise-Marie Latil, Vve Villaret, 65 ans, Place du Marché.

SAINT-VINCENT

M. le *M*aire de la commune porte à la connaissance des populations que la foire du 4 novembre tombant cette année un dimanche, sera tenue exceptionnellement ce jour là à cause de la foire de Sisteron du lundi 5 du même mois.

Une bonne Recette

Pour dissiper instantanément un accés d'asthme, d'oppression, d'essoufflement, des quintes de toux opiniâtre provenant de vieilles bronchites, il n'y a qu'à employer la Poudre Louis Legras, le meilleur remède connu. Le soulagement est obtenu en moins d'une minute et la guérison vient progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 1, Bd. Henri-IV, à Paris.

LA HERNIE

Entre les divers Traitements qui vous sont proposés, 'SACHEZ CHOISIR LE BON'

Il s'agit de votre santé, soyez donc très prudents et n'accordez votre confiance qu'à un véritable Spécialiste et à un traitement ayant vraiment fait ses preuves.

M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris, célèbre dans tous les pays du globe, a inventé pour supprimer la hernie *des Appareils* qui sont uniques au monde

4.000.000 (quatre millions) de hernieux ont été, par eux, délivrés de leurs souffrances.

6.000 (six mille) Docteurs-Médecins en recommandent chaque jour l'application à leurs malades.

L'honnêteté, la loyauté et la compétence de l'éminent Praticien qui visite votre région, sont universellement connues et appréciées.

Toutes ces garanties, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, sont les causes du prodigieux succès qui accueille partout **les nouveaux Appareils brevetés de A. CLAVERIE,** couronnés des plus hautes Récompenses aux grandes Expositions Universelles et Internationales.

Aussi toutes les personnes intelligentes et perspicaces qui ne se laissent pas prendre *aux promesses mirifiquee et aux réclames tapageuses*, ne manqueront pas d'assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en allant voir le distingué Spécialiste des Etablissements **A. CLAVERIE** qui recevra de 9 h. à 4 h. dans les villes suivantes :

SISTERON, lundi 29 octobre, Hôtel des Acacias.
DIGNE, mardi 30 octobre, Hôtel Rémusat.
FORCALQUIER, mercredi 31 octobre, Hôtel Lardeyret.
MANOSQUE, dimanche 4 novembre, Hôtel Pascal.
VEYNES, lundi 5 novembre, Hôtel Dousselin

TRAITÉ DE LA HERNIE
envoyé gratuitement sur demande

A. CLAVERIE,
234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

BONS du TRESOR

6 o|o nets d'impôts
émis à 492 francs 50

Remboursables
à 500 fr. le 20 Mai 1926
à 515 fr. le 20 Mai 1929
à 540 fr. le 27 Juin 1933

Le premier coupon est à échéance du 20 novembre 1923. La clôture de l'emprunt est fixée au 3 novembre

On souscrit sans frais à la

BANQUE DES ALPES

Ancienne Banque Chabrand et Caillat
Place du Tivoli, SISTERON

Bureau ouvert tous les jours.

HERNIE

MARE DU MAY et HORS CONCOURS

LA GUERISON Certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple **M. GLASER** le grand *spécialiste de Paris, 44, Boulev. Sébastopol, (anciennement No 63)*. Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Sabatier A. à Bédaride (Vaucluse) Hernie guérie.
M. Portier M. à Piolène (Vaucluse) Hernie guérie.
M. Airal M. à St-Martial par Sumène (Gard) Enfant hernie guérie.
M. André Urbain à Glandage (Drôme) Hernie guérie.
M. Constantin Louis Sicard, à Jonquières-St Vincent (Gard) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à DIGNE, les 13 et 14 octobre, Hôtel Boyer-Mistre.
à **SISTERON**, 15, de 8 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.
à FORCALQUIER, mercredi 31 octobre de 10 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

VARICES - OBESITE

Matrice, Déplacement des Organes

TRAITE de la HERNIE - BROCHURE des BAS à varices et Ceintures Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillots.

— Franco sur demande —

ETAT FRANÇAIS

EMISSION
de Bons du Trésor 1923

Intérêt 6 o|o exempt d'impôts

premier coupon de 12 fr. payable le 20 novembre 1923

PRIX : **492 fr 50**

Remboursement au gre des porteurs
à **500** francs le 20 Mai 1926
à **515** — le 20 Mai 1929
à **540** — le 27 Juin 1933

Les souscriptions sont reçues sans frais à la

Société Générale

à DIGNE, 15, Boulevard Gassendi et à son bureau de SISTERON, rue Droite (Samedi et jour de foire).

En vente à la librairie LIEUTIER

Lincoln Ford Fordson

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour l'arrondissement :

Francis Jourdan

— GARAGE MODERNE —

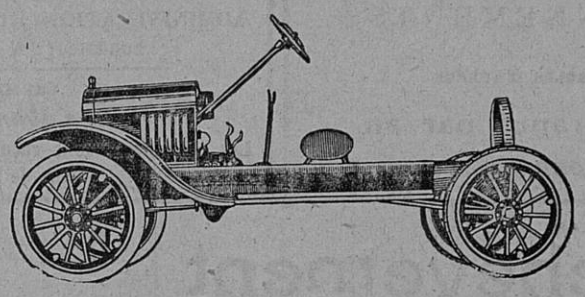

Chassis pour Camionnette de 500 k. - 8.500 f

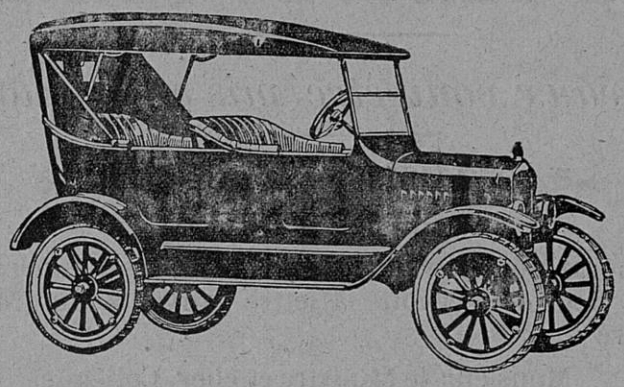

TORPEDO 5 places : 11,200 francs

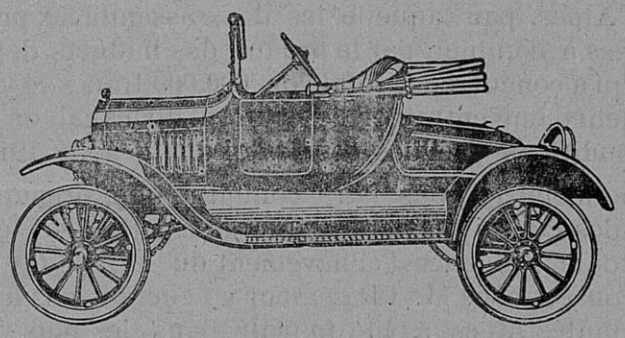

TORPEDO 2 places : 10.500 francs

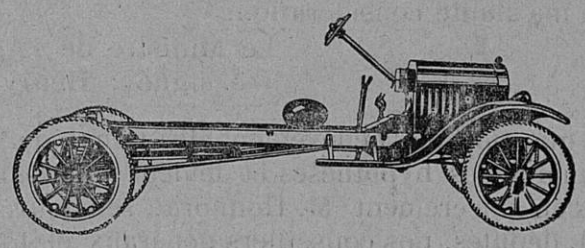

Chassis pour grosse Camionnette, 1000 k. - 9.500 fr

Toutes ces voitures et chassis sont livrés complets avec roues de rechange et l'outillage ; le lancement et éclairage électrique, muni du nouveau carburateur FORD qui donne une consommation d'essence de 10 litres aux 100 kilométres.

Un stock de toutes pièces FORD neuves de rechange en magasin.

Demandez des renseignement et faites un essai à l'agent FRANCIS JOURDAN, - GARAGE MODERNE — SISTERON

Vente de Fonds de Commerce

Premier Avis

M. **Paul** Albert, propriétaire à MISON (Basses-Alpes) a vendu son fonds de commerce de café à personne désignée dans l'acte Faire opposition chez M. Peyron, aux Armands, Mison.

On demande un apprenti aux Galeries Sisteronnaises, âgé d'au moins 15 ans.

On demande un homme de peine au garage Lambert et Millon, situé à la gare, Sisteron.

—o—

On demande un ouvrier et un demi-ouvrier chez M. Chaix, menuisier, rue Saunerie, Sisteron.

Chambre à louer, s'adresser à Mlle Girard, modiste, rue Droite.

On demande une femme de chambre au Touring-Hôtel. Ecrire.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Guillaume Buès,
Notaire à Sisteron (Basses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Dimanche 21 Octobre mil-neuf-cent-vingt-trois, à 14 heures, en la mairie de **Château-Arnoux**, par le ministère de Me **Buès**, notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de **Château-Arnoux**, appartenant à Monsieur Amédée **Balmet**, propriétaire et à Madame Louise-Léonie **Perrymond**, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Château-Arnoux

PREMIER LOT

Olivette située au quartier de Lauzières, cadastrée sous le numéro 144 p. de la section D, pour une contenance de 5 ares, 51 centiares, confrontant au levant, Morucci ; au midi, Fauque ; au couchant, Trézène et au nord, veuve Perrymond.

Mise à prix : Cent francs,
ci..... 100 francs.

DEUXIEME LOT

Labour au même quartier, cadastré sous les numéros 130, 131 de la section D, pour une contenance de 18 ares, 56 centiares, confrontant au levant, Alincourt ; au midi, Brunet ; au couchant, Clément et Aicard ; au nord, Morucci.

Mise à prix : Cent francs,
ci..... 100 francs.

TROISIEME LOT

Labour au même quartier (à cheval sur le chemin vicinal) cadastréessous les numéros 115, 116 section D, pour une contenance de 51 ares, 15 centiares, confrontant au levant, route nationale ; au midi, Morucci ; au couchant, Benoit et au nord, Guyot.

Mise à prix : Quatre cent cinquante francs, ci..... 450 francs.

QUATRIEME LOT

Labour arrosable en partie, au quartier des Salettes dit Pré Neuf, cadastré sous les numéros 208 p. 209 de la section B, pour une contenance de 75 ares, 91 centiares, confrontant au levant, Guieu ; au midi, Aillaud ; au couchant, le même et au nord, Ruitre.

Mise à prix : Mille francs,
ci..... 1000 francs.

CINQUIEME LOT

Maison d'habitation dans le village et terrain attenant du côté du levant, d'une superficie approximative de 50 mètres carrés, cadastrés sous les numéros 35 p. 36 p. 36 p. section B, confrontant au levant, Richaud et partie de terrain restante au vendeur ; au midi, et au nord Richand, au couchant, route nationale. Le bâtiment comprend : cave en sous-sol, 2 pièces et écurie au rez-de-chaussée, 2 pièces au premier étage, grenier au dessus.

Mise à prix : Cinq mille francs,
ci..... 5000 francs.

SIXIEME LOT

Labour au quartier de Champ du Preyre, cadastré sous le No 456 sec. B. pour une contenance de 1 hectare, 27 ares, 84 centiares, confrontant au levant, côte St-Marc ; au midi, veuve Richaud et Bontoux ; au couchant, chemin vicinal et au nord, veuve Dufrêne et Donnet.

Mise à prix : Deux mille cinq cents francs, ci..... 2500 francs.

SEPTIEME LOT

Pré arrosable et vague quartier des Salettes, cadastré sous les numéros 240, 241 section B, pour une contenance de 35 ares, 78 centiares, confrontant au levant, la Durance ; au midi, veuve Baille ; au couchant et au nord, veuve Richaud

Mise à prix : Mille deux cents frs.,
ci ..... 1200 francs.

HUITIEME LOT

Labour complanté d'amandiers quartier du Thord, cadastré sous le numéro 734 section B, pour une contenance de 33 ares, 41 centiares, confrontant au levant, côte St-Marc au midi, Jourdan ; au couchant, Rey et au nord, Granier.

Mise à prix : Quatre cents francs,
ci..... 400 francs

NEUVIÈME LOT

Labour quartier de Blachon dit les Drayes, cadastré sous le numéro 657 p. section B, pour une contenance de 17 ares, 55 centiares, confrontant au levant, Brunet ; au midi, Laurent ; au couchant, Latar et au nord, vallon.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci..... 200 francs.

DIXIÈME LOT

Labour complanté d'amandiers quartier de Champ du Preyre, cadastré sous le numéro 461 section B, pour une contenance de 11 ares, 75 centiares, confrontant au levant, côte St-Marc ; au midi, Dufrêne ; au couchant, Heiriès ; au nord, Clément.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci..... 200 francs.

ONZIEME LOT

Labour quartier de la Côte St-Marc l'allée, cadastré sous le numéro 402 p. section B, pour une contenance de 48 ares, 48 centiares, confrontant au levant, Brunet ; au midi, Clément ; au couchant, chemin ; au nord, Cuchet.

Mise à prix : Sept cents francs,
ci..... 700 francs.

DOUZIEME LOT

Labour arrosable quartier des Salettes dit Hautes Rives, cadastré sous les numéros 266 p. 267 p. de la section B, pour une contenance de 12 ares, 82 centiares, confrontant la Durance, Bontoux, veuve Julien, Jourdan.

Mise à prix : Quatre cents francs,
ci..... 400 francs.

TREIZIEME LOT

Pré arrosable quartier de Font Subrane, cadastré sous le numéro 138 de la section B, pour une contenance de 4 ares, 86 centiares, confrontant au levant, veuve Baille ; au midi, Fauque ; au couchant, route natienale ; au nord, Brunet.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci..... 200 francs.

QUATORZIEME LOT

Labour arrosable quartier des Salettes dit Pré Neuf, cadastré sous le numéro 187 de la section B, pour une contenance de 1 are, 33 centiares, confrontant au levant, au midi, au couchant et au nord, Aillaud.

Mise à prix : Cent francs,
ci..... 100 francs.

QUINZIEME LOT

Pré arrosable quartier de Font Subrane, cadastré sous le numéro 72 de la section B, pour une contenance de 1 are, 48 centiares, confrontant au levant, Maurel ; au midi, canal ; au couchant, canal et route nationale ; au nord, Michel.

Mise à prix : Cent francs,
ci..... 100 francs.

SEIZIEME LOT

Labour quartier de Grand Champ cadastré sous le numéro 197 p. de la section A, pour une contenance de 15 ares, 79 centiares, confrontant vallon, Michel, veuve Clément et autres

Mise à prix : Deux cent cinquante francs, ci..... 250 francs.

DIX-SEPTIEME LOT

Labour au quartier de Pré Domange, cadastré sous les numéros 10 p 11 p. de la section A, pour une contenance de 40 ares, confrontant au levant, Perrin ; au midi, Vve Baille ; au couchant, veuve Portel et au nord, Brunet.

Mise à prix : Trois cents francs,
ci..... 300 francs.

DIX-HUITIEME LOT

Labour en partie arrosable quartier des Salettes dénommé le Cavalas, cadastré sous le numéro 209 de la section B, pour une contenance de 35 ares, 98 centiares, confrontant au levant, chemin vicinal ; au nord, Aicard et Granier ; au midi, Brunet et au couchant, Granier.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci ..... 500 francs.

DIX-NEUVIEME LOT

Bois au quartier de l'Hubac, cadastré sous le numéro 318 p. de la section A, pour une contenance de 1 hectare, 44 ares confrontant au levant, Brun ; au midi, veuve Portel ; au coúchant, Jourdan ; au nord, veuve Portel.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci..... 500 francs.

PRISE DE POSSESSION IMMEDIATE

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Buès**, notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges, ne contenant aucune réserves sur les enchères.

G. Buès.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Émission de Bons du Trésor

6 %

à trois, six ou dix ans

REMBOURSABLES A 500 fr. le 20 Mai 1926.
A 515 fr. le 20 Mai 1929.
OU A 540 fr. le 27 Juin 1933.
au gré du porteur

Prix d'Émission : 492 fr. 50

Ces Bons sont exempts d'Impôt

La souscription est ouverte du 1er Octobre au 3 Novembre, le Ministre des Finances s'étant réservé la faculté de la clore avant cette date.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES AUX GUICHETS SUIVANTS :

Ministère des Finances, Service des Émissions (Pavillon de Flore); Trésoreries Générales; Recettes des Finances; Perceptions; Recettes de l'Enregistrement; Recettes des Douanes et des Contributions Indirectes; Bureaux de Postes; Banque de France; Recette Municipale de la Ville de Paris; Banques; Etablissements de Crédit; Caisses de Crédit Agricole; Agents de Change et Notaires.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

UN

DOMAINE

d'une contenance d'environ 100 hectares dont 6 à l'arrosage, situé sur le terroir de la commune de **Saint-Vincent-s-Jabron**, dit le *Paroi*, à 50 mètres de la route départementale avec **maison d'habitation**, d'exploitation, jardin, labours, prés, vagues, blâches, paturages, Lavandes, deux chutes d'eau, dont l'une actionnait autrefois un moulin à foulon, le tout exposition midi à un kilomètre du village de St-Vincent, facilité pour le paiement.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Pour vos Photographies et Agrandissements

adressez-vous à

Raybaud

photographe

98, Boulevard Gassendi, à DIGNE

Succursale, Librairie CLERGUE à SISTERON

Dans votre intérêt méfiez-vous

des soi-disant photographes et des courtiers qui viennent jusque

chez vous

vous offrir des Agrandissements

gratuits

personne ne peut travailler

pour rien

M. RAYBAUD, opèrera à SISTERON le 15 Octobre

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille de Vermeil — Médaille d'Or

Dèpot de chapeaux Panama, Equateur et Pèruvien - Blanchisssage de Panama

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe
Réparations et transformations en tous genres
Montres -- Pendules -- Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES
RÉPARATIONS - GRAVURE

VENTE ET REPARATIONS
Lincoln Ford Fordson
VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour la Région :
Françis JOURDAN
Garage Moderne - **SISTERON**

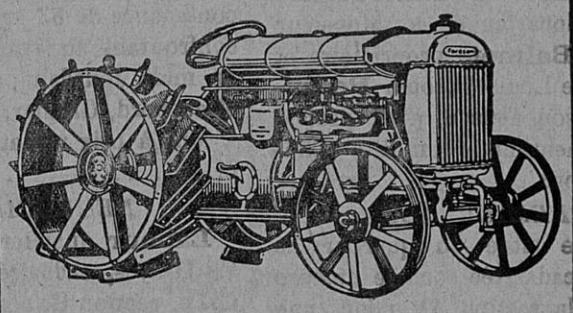

PRIX
frcs **9000**
PRIS A BORDEAUX

Le TRACTEUR FORDSON est construit pour fournir un dur travail de tous les instants. Chacun de ses organes a une réserve de puissance. Avant d'être lancé sur le marché il a été essayé pour chaque travail de ferme et dans toutes les conditions possibles. Il a été expérimenté par des milliers d'agriculteurs pendant les cinq dernières années et a toujours prouvé ce que nous avançons

Le FORDSON est simple de construction, d'un contrôle et d'un maniement extrêmement faciles.

Pouvons-nous faire une démonstration dans votre ferme ?

FAITES UNE DEMANDE A L'AGENT

LE TRESOR-CAPITALISATION

Société de Prévoyance Mutuelle

LE TRESOR-VIE

Société d'Assurances sur la Vie à forme Mutuelle

Entreprises privées assujetties au contrôle de l'état
Gérées par le TRESOR-IMMOBILIER
(Anciennement le TRESOR-GESTION)
Compagnie Anonyme pour favoriser toutes Institutions de Prévoyance et la Construction de Maisons d'Habitations au
Capital de **2.000.000** de fr. entièrement versé
Siège Social - PARIS - 10, Rue Maubeuge

Direction Régionale :
47, rue Saunerie - SISTERON

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,
SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON